Niveau(x) d'enseignement: 1 Numéro EDUQ : 9370674
Centre d'intérêt: 120

Robillard, Lucienne.

Notes pour les remarques préliminaires de Madame Lucienne Robillard, ministre de l'éducation, devant la Commission parlementaire de l'éducation, à l'ouverture des crédits du Ministère de l'éducation pour l'année 1993-1994. -- [Québec : Le Ministère?, 1993].
11 p. ; 28 cm.

Titre de la couv. Allocution prononcée à Québec, le mardi 27 avril 1993.

Vedette(s)-secondaire(s): Québec (Province). Ministère de l'éducation

Descripteur(s): Politique gouvernementale * Organisation scolaire * Succès scolaire * Services éducatifs * Plan de développement * Primaire (Ordre d'enseignement) * Secondaire (Ordre d'enseignement)

Aperçu d'ensemble tant des réalisations en cours que des orientations à l'oeuvre au ministère de l'Education en ce qui a trait à la loi scolaire, à l'organisation scolaire (formation professionnelle, services à la communauté anglophone), aux services éducatifs (politique d'adaptation scolaire, enseignement du français) et à la réussite éducative. La Ministre a annoncé diverses mesures visant la réussite éducative: renouvellement et valorisation de la profession d'enseignant, ajustements aux curriculums du primaire et du secondaire, règlements sur le régime de la formation générale des adultes et sur le régime pédagogique de la formation professionnelle, plan d'action sur la réussite éducative, partenariat de toutes les instances du système scolaire.

Type de document:

9370674

NOTES POUR LES REMARQUES PRÉLIMINAIRES DE MADAME LUCIENNE ROBILLARD, MINISTRE DE L'ÉDUCATION, DEVANT LA COMMISSION PARLEMENTAIRE DE L'ÉDUCATION, À L'OUVERTURE DES CRÉDITS DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION POUR L'ANNÉE 1993-1994

Québec, le mardi 27 avril 1993

L'allocution prononcée a préséance sur le texte

Gouvernement du Québec

La ministre de l'Éducation

Communiqué de presse

TELBEC CODE: 01
NO: 350-01

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Hausse de 1,4 % des crédits 1993-1994 du ministère de l'Éducation

LES DÉFIS DE LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE

Québec, le mardi 27 avril 1993. - Devant la Commission parlementaire de l'éducation réunie à l'occasion de l'étude des crédits du ministère de l'Éducation pour l'année 1993-1994, la ministre de l'Éducation et députée de Chambly, madame Lucienne Robillard, a insisté sur l'importance pour tous les partenaires de poursuivre leurs efforts dans le Plan d'action sur la réussite éducative.

Chacun ses devoirs

La ministre de l'Éducation a rappelé que, dès son lancement, le Plan d'action sur la réussite éducative a entraîné l'adhésion de l'ensemble des partenaires et elle s'est montrée très heureuse de cette mobilisation encourageante et prometteuse. Elle a rappelé qu'au cours de la dernière année plus de 6 000 projets ont déjà été mis en oeuvre par les commissions scolaires et par les équipes-écoles. C'est afin de poursuivre ces efforts, a précisé madame Robillard, que le gouvernement a reconduit l'enveloppe de 42 millions de dollars pour l'an 2 du plan d'action, et ce, malgré les diverses compressions qui frappent les programmes gouvernementaux.

La ministre a, en outre, informé la Commission de l'éducation que son ministère avait établi un plan de renouvellement et de valorisation de la profession d'enseignante et d'enseignant, ce qui constituera un dossier des plus importants

.../2

1035, rue De La Chevrotière Québec G1R 5A5
Tél.: (418) 643-3636

pour la prochaine année. Conformément à ce plan, madame Robillard a indiqué que toutes les universités s'étaient déjà engagées à réviser leurs programmes pour l'enseignement secondaire et à entreprendre prochainement une démarche semblable pour l'enseignement primaire et pour l'éducation préscolaire. Dans ce processus de révision, la ministre a insisté sur l'importance d'une participation plus grande du personnel enseignant. À cet effet, la ministre a annoncé que les enseignantes et les enseignants seraient mis à contribution pour la définition des orientations relatives à la formation du personnel enseignant et pour l'agrément des programmes de formation universitaire.

Madame Robillard a aussi rappelé que d'importants travaux sont en cours au ministère sur le «curriculum» du primaire et du secondaire. Des ajustements devraient lui être recommandés en ce qui a trait à la grille-matière, aux pratiques d'évaluation, aux règles de sanction du secondaire, aux programmes ainsi qu'au calendrier scolaire. La ministre a précisé que ces recommandations devraient être déposées à la table de mise en oeuvre du Plan d'action sur la réussite éducative en juin prochain.

Les jeunes adultes

Évoquant la situation particulière des jeunes de 16 à 19 ans qui poursuivent leurs études à l'éducation des adultes, la ministre a profité de l'étude des crédits pour annoncer qu'elle entendait apporter un effort particulier pour faciliter le maintien ou le retour de ces jeunes aux études. «À compter de l'année qui vient, le financement des services offerts à ces élèves par le secteur des adultes sera assuré par une enveloppe ouverte, ce qui permettra d'accueillir tous les jeunes qui le désirent.» La ministre, qui évalue le coût de cette mesure à 29,3 millions de dollars pour l'année scolaire 1993-1994, s'est aussi dite ouverte à effectuer les ajustements nécessaires pour mieux adapter le régime pédagogique aux besoins de ces jeunes.

La ministre a également fait état des travaux de son ministère sur la formation professionnelle, sur les services à la communauté anglophone, sur la politique d'adaptation scolaire ainsi que sur l'enseignement du français.

.../3

Les crédits 1993-1994

Madame Robillard a indiqué qu'en 1993-1994 le budget du ministère totalisera 5 milliards 825 millions. La ministre a expliqué que «si l'on exclut les crédits permanents consacrés au RREGOP et la baisse due à la modification de la règle de répartition des subventions aux commissions scolaires, les crédits du ministère augmentent en réalité de 1,4 p. 100, ce qui constitue un taux d'augmentation supérieur à celui des dépenses gouvernementales qui est de 0,9 p. 100.»

- 30 -

Source: Direction des communications, ministère de l'Éducation

Pour renseignements:

Pierre Villeneuve
attaché de presse
Cabinet de la ministre
Tél.: (418) 644-0664

La Commission de l'éducation ouvre ses travaux d'examen des crédits du ministère de l'Éducation et des réseaux de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et secondaire pour 1993-1994. L'occasion se prête favorablement à un aperçu d'ensemble tant des réalisations en cours que des orientations à l'oeuvre. C'est un tel aperçu que je vous propose.

Dès mon arrivée au ministère de l'Éducation, j'ai constaté que non seulement toute l'équipe ministérielle, mais aussi tous les partenaires des réseaux d'enseignement, étaient à l'unisson autour d'un même objectif central, celui de la réussite éducative des élèves. J'étais et je demeure convaincue qu'il s'agit là de la priorité des priorités, pour les jeunes d'abord, pour l'avenir du Québec tout autant.

Aussi, il ne faut pas se surprendre si, dans les perspectives que je vais évoquer, cet objectif de la réussite éducative forme la toile de fond sur laquelle s'inscrivent les lignes de force.

Je relèverai à grands traits quelques réalisations marquantes de l'année qui s'achève. Mais je désire consacrer principalement mes propos aux orientations que nous entendons poursuivre. Pour chacune d'elles, je ferai état des développements qu'elles ont connus au cours de 1992-1993 et j'indiquerai les actions qu'elles susciteront au cours des prochains mois.

1- LA LOI SCOLAIRE

La loi scolaire retient l'attention sous trois aspects. Premièrement, par l'adoption et la sanction du projet de loi 17 en juin dernier, des ajustements ont été apportés à la Loi sur l'instruction publique dans le sens de l'accroissement de la marge de manoeuvre des responsables locaux. Des assouplissements ont touché les approbations préalables relatives aux immobilisations, à l'adoption des budgets et aux dérogations à l'âge d'admission à l'école. En outre, pour rapprocher les centres de décision des écoles, le processus d'intégration des responsabilités à l'égard de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire a notablement progressé, si bien qu'il touche à son terme. Le nombre de commissions scolaires a été diminué de 41, le

.../2

1er juillet 1992, les 158 commissions scolaires intégrées prenant le relai des régionales et des locales.

Deuxièmement, l'examen des dispositions relatives à l'instauration de commissions scolaires linguistiques, selon la langue d'enseignement française et anglaise, a franchi une autre étape alors que la Cour suprême du Canada a procédé à l'audition des parties, du 7 au 11 décembre dernier. On se rappellera que, en avril 1989, le gouvernement a soumis ces dispositions à la Cour d'appel, qui a rendu son jugement en septembre 1990. C'est la décision de la Cour suprême qui est maintenant attendue.

Troisièmement, une nouvelle Loi sur l'enseignement privé a été établie en décembre dernier. Tout en respectant le principe de la priorité à accorder au réseau public, elle assure une place significative aux établissements privés, dont elle reconnaît l'enrichissement, la diversité et la complémentarité qu'ils apportent au système scolaire. La loi réduit aussi les disparités du financement des services éducatifs comparables.

2- L'ORGANISATION SCOLAIRE

De notables améliorations ont touché également l'organisation scolaire.

La formation professionnelle

En formation professionnelle, les efforts de rationalisation ont connu leur dénouement par l'adoption de la Carte des enseignements. Celle-ci, il me plaît de le souligner, est le fruit d'une réelle concertation régionale entre les commissions scolaires. Elle a ouvert la voie à des investissements considérables permettant la poursuite de la revalorisation de ce secteur d'enseignement. Ainsi, pour 1992-1993, une somme initiale de 143 millions de dollars a pu être consacrée à l'aménagement des locaux, à l'ajout de places pour les élèves et à l'achat d'équipement. Sont venus s'y ajouter 15 millions de

dollars supplémentaires, accordés dans le cadre du plan gouvernemental d'accélération des investissements publics.

Les services à la communauté anglophone

Pour donner suite au rapport du Groupe de travail sur le réseau scolaire anglophone, j'ai institué la Commission de l'éducation en langue anglaise en lui confiant le mandat de me donner avis sur les questions touchant les services éducatifs donnés dans les écoles anglaises et de répondre aux demandes d'avis que je pourrai lui adresser.

J'ai d'ailleurs sollicité de la Commission un premier avis au sujet de la disponibilité des manuels scolaires et des ressources didactiques appropriées, puisqu'il s'agit là de l'un des problèmes majeurs relevés par le groupe de travail.

3- LES SERVICES ÉDUCATIFS

Nous avons aussi déterminé des orientations visant l'amélioration des services éducatifs, en particulier dans le domaine de l'adaptation scolaire et dans celui de l'enseignement du français, langue maternelle et langue d'adoption.

La politique d'adaptation scolaire

D'abord, la politique de l'adaptation scolaire, qui datait de 1978, a été mise à jour. On y réaffirme l'objectif général d'assurer, à tous les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, l'accès à des services éducatifs de qualité dans le cadre le plus normal possible.

Mais, vous en conviendrez, la réussite éducative des élèves en difficulté ou handicapés dépend de bien d'autres facteurs que du seul choix du lieu où sont assurés les services. Dans ce domaine, plus que dans tout autre, il ne saurait

être question d'adopter des solutions uniques. Les besoins, les aptitudes et les rythmes d'apprentissage diffèrent presque d'un élève à l'autre. Les centres de décision et d'intervention doivent donc être le plus près possible des élèves. Cette politique confie donc à la commission scolaire le soin de choisir, de concert avec les parents, les moyens les mieux adaptés à la situation de chaque élève handicapé ou en difficulté. Nous avons aussi prévu, outre un soutien financier accru, des mesures d'instrumentation et de soutien des intervenants des écoles et des commissions scolaires auprès de ces élèves.

L'enseignement du français

Je fus heureuse, à mon arrivée au ministère de l'Éducation, de constater qu'un plan d'action avait été préparé sur l'enseignement du français écrit et parlé. Intitulé *Pour une langue belle*, le document arrête les priorités suivantes:

- amener les élèves à une plus grande maîtrise de la langue écrite, par la pratique accrue de l'écriture ainsi que par l'apprentissage de la grammaire et de l'orthographe, et revoir en conséquence les contenus des programmes;

- donner aux élèves un accès plus large à des oeuvres littéraires de qualité par la production de guides pédagogiques pour l'enseignement de la lecture et de l'écriture et par la diffusion d'un répertoire d'oeuvres littéraires. De plus, une allocation supplémentaire de 3 millions de dollars a été accordée aux commissions scolaires et aux établissements privés pour l'acquisition de livres de bibliothèque. Cette allocation sera reconduite l'an prochain.

4- LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE

Comme je l'ai indiqué au début, une large part de nos énergies, aussi bien que des ressources nouvelles, ont été consacrées à mettre en place les premières

mesures qui découlent du Plan d'action sur la réussite éducative. Je voudrais maintenant vous faire part de ce que nous avons réalisé cette année et des développements qui s'annoncent pour l'an prochain.

La toile de fond que représente le document *Chacun ses devoirs* a entraîné une mobilisation de tous les intervenants, permettant la poursuite, en pleine complémentarité, d'objectifs clairs et partagés.

Vouloir assurer la réussite éducative des élèves, c'est avant tout rapprocher toutes les activités des besoins particuliers de chaque élève. C'est le soutenir quand il a des difficultés, l'encourager dans ses efforts, lui offrir les services dont il a besoin, au moment où il en a besoin.

Vouloir assurer la réussite éducative, c'est aussi favoriser la décentralisation en misant sur des projets locaux. C'est ajuster les curriculums pour qu'ils permettent vraiment de varier la pédagogie. C'est agrandir la marge de manoeuvre pour que l'équipe-école, pour que l'enseignante et l'enseignant dans sa classe, puissent, à leur niveau, exercer pleinement leur compétence.

Vouloir assurer la réussite éducative, c'est non seulement faire en sorte que l'obtention du diplôme d'études secondaires soit une réalité pour le plus grand nombre, mais c'est tout autant favoriser l'accès à des études supérieures, en veillant à l'articulation des ordres d'enseignement.

Vouloir assurer la réussite éducative, c'est enfin favoriser la complémentarité de toutes les actions. C'est adopter une attitude de complicité, de partenariat et de collaboration qui permette une visée commune vers un seul grand objectif.

Si nos objectifs sont clairs, nos priorités d'action le sont tout autant. Les démarches amorcées en 1992-1993 se poursuivront donc l'an prochain dans plusieurs domaines.

.../6

Le renouvellement et la valorisation de la profession d'enseignante et d'enseignant

Rien ne s'accomplit à l'école que par l'activité éducative que conduisent les professionnels de l'enseignement. Le Ministère a établi un Plan de renouvellement et de valorisation de la profession d'enseignante et d'enseignant.

Les orientations de la formation à l'enseignement secondaire et le profil de compétences attendues des diplômés ont fait l'objet d'un document paru en 1992, de sorte que les universités sont maintenant toutes engagées dans des démarches de révision de leurs programmes. Des travaux similaires se poursuivent avec les partenaires intéressés pour la formation à l'éducation préscolaire, l'enseignement primaire et en adaptation scolaire. D'autres travaux de concertation concernent les stages de formation pratique et le système de probation.

Le plan de valorisation vise aussi une plus grande participation des enseignantes et des enseignants aux enjeux qui les concernent. À cet égard, nous avons déjà mis en place le Comité d'agrément des programmes de formation à l'enseignement. J'entends également instituer un Comité d'orientation de la formation du personnel enseignant. Voilà deux lieux de participation où les enseignantes et les enseignants seront en mesure d'influencer directement les grandes orientations touchant leur profession.

Les ajustements aux curriculums du primaire et du secondaire

Au cours de la consultation qui a précédé l'adoption du Plan d'action sur la réussite éducative, des doléances ont porté sur la trop grande rigidité des curriculums de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire. C'est pourquoi, en concertation avec nos partenaires des réseaux, un comité sur l'ajustement du curriculum scolaire a été mis sur pied. Tous les objets d'ajustements, tels la grille-matière, les pratiques d'évaluation et les règles de sanction, les programmes et le calendrier scolaire ont été examinés à la lumière des finalités propres de l'enseignement primaire et de l'enseignement

.../7

secondaire. Ces travaux touchent en particulier les conditions d'obtention du diplôme d'études secondaires.

Cette question ne peut être détachée, bien qu'elle s'en distingue, de celle des conditions d'admission au collège. Il importe assurément de veiller à l'articulation tout à fait névralgique entre les études secondaires et les études collégiales. D'une part, le projet de régime des études collégiales, qui fait partie des mesures de renouveau annoncées récemment pour les collèges, devrait déterminer les seuils d'admissibilité aux études collégiales. D'autre part, la révision du curriculum du secondaire progresse rapidement vers le rapport du comité attendu avant la fin de juin. Je recevrai alors les recommandations que le comité présentera à la table de mise en oeuvre du Plan d'action de la réussite éducative.

La formation professionnelle et l'éducation des adultes

Conformément aux dispositions de la Loi sur l'instruction publique, un règlement sur le régime de la formation générale des adultes est en préparation de manière qu'il entre en vigueur le 1er juillet 1994. Le projet a fait l'objet d'une consultation soignée, notamment sur la nature, les objectifs et le cadre d'organisation des services éducatifs ainsi que sur l'évaluation et la sanction des apprentissages.

Semblablement, un règlement sur le régime pédagogique de la formation professionnelle est prévu pour le 1er juillet 1994, dans la perspective d'un régime unifié pour les jeunes et pour les adultes. Il inclura les modifications qui ont affecté en novembre dernier le régime actuel des jeunes: conduisant jusqu'ici soit au certificat soit au diplôme d'études professionnelles, tous les programmes ont été réunis dans une seule filière menant au diplôme, moyennant des conditions d'admission et une durée des études déterminées selon les exigences propres de chaque programme.

Nombre de jeunes de 16 à 19 ans poursuivent leurs études au sein du secteur des adultes. C'est pourquoi, j'entends faciliter à ces jeunes un maintien ou un

retour aux études dans un contexte qui leur soit favorable. Ainsi, à compter du 1er juillet 1993, le financement des services offerts à ces élèves par le secteur des adultes sera assuré par une enveloppe ouverte, évitant tout contingentement. De plus, on examinera s'il est nécessaire d'effectuer des ajustements au régime pédagogique du secondaire, de manière que les services puissent être mieux adaptés aux besoins de ces élèves.

La prochaine année sera aussi marquée par un chantier d'importance visant l'harmonisation des programmes de formation professionnelle du secondaire et du collégial. À cet égard, je rappelle les constats que je dégageais à la fin des travaux de la commission parlementaire consacrés à l'enseignement collégial. Ce qu'on a réclamé avec insistance, c'est la rationalisation et l'harmonisation des enseignements professionnels et techniques, de manière que soient nettement définies les articulations et les voies de passage entre les programmes des écoles et ceux des collèges. Je puis vous assurer que nous y apportons toute la diligence requise. Dès la fin des travaux de la commission parlementaire, les équipes sous-ministérielles des deux ministères se sont mises à l'oeuvre pour déterminer un plan de travail conjoint et arrêter le calendrier de réalisation.

Le plan d'action sur la réussite éducative

Dès sa parution, faut-il le rappeler, le Plan d'action sur la réussite éducative a entraîné l'adhésion de l'ensemble des partenaires. À la fin de la première année d'implantation, cette forte adhésion est toujours aussi présente, voire plus intense. Rarement un tel élan a-t-il mobilisé en si peu de temps autant d'énergies.

Dès le début de septembre 1992, s'est engagée la mise en route du plan. Ce fut le coup d'envoi de plus de 6 000 projets, élaborés en concertation par les commissions scolaires et par les équipes-écoles dans tous les milieux. Des projets ont été dirigés spécialement vers les enfants de 4 et 5 ans des milieux les plus à risques. Au secondaire, l'implantation graduelle de la *«voie technologique»* s'est poursuivie. Des messages ont été diffusés sur les ondes, destinés aux parents afin d'accroître leur engagement auprès de leurs enfants

qui fréquentent l'école. Une série télévisée est en chantier, produite par Radio-Québec, à l'adresse des élèves de 12 à 14 ans.

Cette effervescence d'activités est encourageante et prometteuse. Voilà pourquoi j'ai été particulièrement heureuse d'annoncer que le gouvernement reconduisait l'enveloppe de 42 millions de dollars pour l'an 2 du plan d'action et ce, malgré la compression générale qui frappe les programmes gouvernementaux.

Un partenariat à maintenir

Les orientations que je viens d'évoquer sont directement reliées à notre volonté commune de préparer pour les jeunes et avec eux un avenir meilleur, à la hauteur de leurs aspirations. Si je mentionne une volonté commune, c'est pour insister sur la nécessaire collaboration et le nécessaire partenariat qui doivent animer le système scolaire. Il nous faut maintenir un esprit de collaboration où tous les partenaires sont écoutés, respectés dans leurs vues, associés aux décisions qui guideront leur action, invités à exercer pleinement leurs responsabilités et soutenus dans leurs efforts.

Déjà, nous l'avons vu, cette volonté commune, ce partenariat existent. La Table nationale et les tables locales de mise en oeuvre le montrent. Les milieux le vivent, où personnel enseignant, personnel professionnel, directeurs et directrices, parents et jeunes sont associés pour relever les défis de la réussite éducative. Il s'agit là d'un momentum qu'il faut reconnaître et dont il faut recueillir les fruits pour le présent et pour les années qui viennent. Car les défis sont considérables et nous pressent.

C'est pour cette raison que la Table nationale de mise en oeuvre a chargé un comité, présidé par le sous-ministre, d'élaborer les stratégies qui favoriseront au maximum l'éclosion de ce partenariat à tous les paliers, depuis celui des instances centrales du système scolaire jusqu'à celui de l'école. Les travaux de ce comité viseront d'abord à renforcer le rôle des comités locaux dans le choix des actions susceptibles d'améliorer la réussite éducative et dans le partage

conséquent des ressources. Mais surtout cet exercice cherchera à favoriser la mise en place d'attitudes de collaboration bien enracinées, à tous les niveaux, puisque la convergence des efforts de tous les intervenants scolaires est une condition essentielle à la réussite des jeunes.

5- LES CRÉDITS 1993-1994

Toutes ces orientations que je viens de présenter supposent, pour qu'elles se concrétisent, des crédits qui en permettent la réalisation. En 1993-1994, le budget du ministère de l'Éducation totalisera 5 milliards 825 millions de dollars. Par rapport aux crédits de l'an dernier, il s'agit d'une diminution de 103,6 millions de dollars. Mais, si on exclut les crédits permanents consacrés au RREGOP et la baisse due à la modification de la règle de partition des subventions aux commissions scolaires, les crédits augmentent en réalité de 1,4 p. cent, un taux d'augmentation supérieur à celui des dépenses gouvernementales qui se situe à 0,9 p. cent.

Pour conserver un financement adéquat de nos priorités d'action, nous avons dû d'abord procéder à un effort significatif de rationalisation de nos dépenses, en évitant le plus possible de restreindre les services offerts aux élèves. Cette rationalisation a d'abord nécessité une démarche d'augmentation de la productivité au sein même du ministère, qui a conduit à une réduction des effectifs et à un resserrement du budget ministériel d'opérations ainsi que des budgets centralisés consacrés à parer les imprévus dans les réseaux.

D'autres mesures de réduction des dépenses s'appliquent au solde de l'année scolaire 1992-1993, à la marge de manoeuvre des réseaux et à la rémunération globale conséquemment à des gains de productivité de 1 p. cent. Toutes ces mesures permettent des économies de près de 109 millions de dollars. Par ailleurs, les crédits réguliers diminuent de 48,7 millions de dollars, principalement à cause d'une réévaluation actuarielle des régimes de retraite et d'un rajustement de la règle de partage des subventions du réseau public entre les exercices financiers.

Mais une bonne part de la hausse des crédits de l'année financière, soit 49,9 millions de dollars, ira au soutien des priorités d'action reliées à la réussite éducative. Ces crédits supplémentaires permettront de consacrer, pour la prochaine année scolaire, des sommes de 42 millions de dollars aux mesures découlant du plan d'action et une somme de 29,3 millions $ pour accueillir à l'éducation des adultes les jeunes de 16 à 19 ans qui choisissent ce secteur pour compléter leurs études secondaires.

Dans un contexte particulièrement difficile, où tous doivent redoubler d'efforts et d'imagination pour freiner la hausse des dépenses publiques, une telle augmentation des crédits accordés à l'éducation permettra non seulement d'atteindre les priorités que nous nous sommes fixées mais contribuera à maintenir le Québec aux premiers rangs quant à l'effort financier consenti envers l'éducation.